

MERCREDI 10 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201014-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Adoption du règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Vente du camion Freightliner 2005
 - 6.2 Soumission - Cabinet de sécurité
 - 6.3 Acquiescement d'une compensation financière – droit de coupe
 - 6.4 Vente d'équipements excédentaires par appel d'offres public
 - 6.5 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.6 Soumission - Remplacement d'un ponceau sur forêt publique – secteur Lac au Loup
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance
- 12.0

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-126 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-022 ET 97-030 CONCERNANT UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toutes nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT que l'article 1008 et suivant du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogés;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient alors caduc;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

201014-04 Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Roberts

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

ET résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Boileau adopte le règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions".

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger les règlements numéro 96-022 et 97-030.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU NUMÉRO CIVIQUE

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau veut se départir de son camion Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres pour le camion;

Acheteur	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises M. Ménard	6 000.00\$
Dave McDonald	4 000.00\$

201014-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

QUE la municipalité de Boileau vende le camion usagé au plus offrant au prix précité, soit Les Entreprises M. Ménard;

QUE le camion étant vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUMISSION – CABINET DE SÉCURITÉ

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un cabinet de sécurité :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Bertrand Supplies	1 023.20\$
NAPA (PB Gareau)	1 165.85\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

201014-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la soumission de Bertrand Supplies soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE – DROIT DE COUPE

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup;

201014-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 698.87\$ en vue d'une compensation financière pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup.

Adopté à l'unanimité

6.4 VENTE D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un lot d'équipements usagés et souhaite procéder à la vente desdits équipements :

Lot 1 :	Pulvérisateur de bois
Lot 2 :	Niveleuse
Lot 3 :	Pelle mécanique
Lot 4 :	Génératrice

ATTENDU que les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une soumission écrite sous enveloppe scellée au plus tard le 22 octobre 2020 à 11:30;

201014-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil autorise la vente des équipements usagés mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

Adopté à l'unanimité

6.5 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

201014-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau avant le 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR FORÊT PUBLIQUE – SECTEUR LAC AU LOUP

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur forêt publique, secteur Lac au Loup;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée par le fournisseur suivant :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Trudeau Excavation	16 500.00\$\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification, la soumission est conforme;

201014-10 Il est proposé par

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 173 313.98\$.

201014-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 173 313.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201014-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant de 19 019.73\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point au varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201014-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 16h48

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour Approbation

MERCREDI 10 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201014-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Adoption du règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Vente du camion Freightliner 2005
 - 6.2 Soumission - Cabinet de sécurité
 - 6.3 Acquiescement d'une compensation financière – droit de coupe
 - 6.4 Vente d'équipements excédentaires par appel d'offres public
 - 6.5 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.6 Soumission - Remplacement d'un ponceau sur forêt publique – secteur Lac au Loup
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance
- 12.0

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-126 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-022 ET 97-030 CONCERNANT UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toutes nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT que l'article 1008 et suivant du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogés;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient alors caduc;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

201014-04 Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Roberts

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

ET résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Boileau adopte le règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions".

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger les règlements numéro 96-022 et 97-030.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU NUMÉRO CIVIQUE

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau veut se départir de son camion Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres pour le camion;

Acheteur	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises M. Ménard	6 000.00\$
Dave McDonald	4 000.00\$

201014-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

QUE la municipalité de Boileau vende le camion usagé au plus offrant au prix précité, soit Les Entreprises M. Ménard;

QUE le camion étant vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUMISSION – CABINET DE SÉCURITÉ

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un cabinet de sécurité :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Bertrand Supplies	1 023.20\$
NAPA (PB Gareau)	1 165.85\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

201014-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la soumission de Bertrand Supplies soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE – DROIT DE COUPE

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup;

201014-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 698.87\$ en vue d'une compensation financière pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup.

Adopté à l'unanimité

6.4 VENTE D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un lot d'équipements usagés et souhaite procéder à la vente desdits équipements :

Lot 1 :	Pulvérisateur de bois
Lot 2 :	Niveleuse
Lot 3 :	Pelle mécanique
Lot 4 :	Génératrice

ATTENDU que les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une soumission écrite sous enveloppe scellée au plus tard le 22 octobre 2020 à 11:30;

201014-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil autorise la vente des équipements usagés mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

Adopté à l'unanimité

6.5 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

201014-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau avant le 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR FORÊT PUBLIQUE – SECTEUR LAC AU LOUP

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur forêt publique, secteur Lac au Loup;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée par le fournisseur suivant :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Trudeau Excavation	16 500.00\$\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification, la soumission est conforme;

201014-10 Il est proposé par

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 173 313.98\$.

201014-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 173 313.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201014-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant de 19 019.73\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point au varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201014-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 16h48

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour Approbation

MERCREDI 10 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201014-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Adoption du règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Vente du camion Freightliner 2005
 - 6.2 Soumission - Cabinet de sécurité
 - 6.3 Acquiescement d'une compensation financière – droit de coupe
 - 6.4 Vente d'équipements excédentaires par appel d'offres public
 - 6.5 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.6 Soumission - Remplacement d'un ponceau sur forêt publique – secteur Lac au Loup
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance
- 12.0

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-126 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-022 ET 97-030 CONCERNANT UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toutes nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT que l'article 1008 et suivant du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogés;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient alors caduc;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

201014-04 Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Roberts

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

ET résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Boileau adopte le règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions".

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger les règlements numéro 96-022 et 97-030.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU NUMÉRO CIVIQUE

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau veut se départir de son camion Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres pour le camion;

Acheteur	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises M. Ménard	6 000.00\$
Dave McDonald	4 000.00\$

201014-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

QUE la municipalité de Boileau vende le camion usagé au plus offrant au prix précité, soit Les Entreprises M. Ménard;

QUE le camion étant vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUMISSION – CABINET DE SÉCURITÉ

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un cabinet de sécurité :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Bertrand Supplies	1 023.20\$
NAPA (PB Gareau)	1 165.85\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

201014-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la soumission de Bertrand Supplies soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE – DROIT DE COUPE

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup;

201014-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 698.87\$ en vue d'une compensation financière pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup.

Adopté à l'unanimité

6.4 VENTE D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un lot d'équipements usagés et souhaite procéder à la vente desdits équipements :

Lot 1 :	Pulvérisateur de bois
Lot 2 :	Niveleuse
Lot 3 :	Pelle mécanique
Lot 4 :	Génératrice

ATTENDU que les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une soumission écrite sous enveloppe scellée au plus tard le 22 octobre 2020 à 11:30;

201014-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil autorise la vente des équipements usagés mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

Adopté à l'unanimité

6.5 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

201014-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau avant le 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR FORÊT PUBLIQUE – SECTEUR LAC AU LOUP

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur forêt publique, secteur Lac au Loup;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée par le fournisseur suivant :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Trudeau Excavation	16 500.00\$\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification, la soumission est conforme;

201014-10 Il est proposé par

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 173 313.98\$.

201014-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 173 313.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201014-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant de 19 019.73\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point au varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201014-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 16h48

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour Approbation

MERCREDI 10 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201014-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Adoption du règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Vente du camion Freightliner 2005
 - 6.2 Soumission - Cabinet de sécurité
 - 6.3 Acquiescement d'une compensation financière – droit de coupe
 - 6.4 Vente d'équipements excédentaires par appel d'offres public
 - 6.5 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.6 Soumission - Remplacement d'un ponceau sur forêt publique – secteur Lac au Loup
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance
- 12.0

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-126 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-022 ET 97-030 CONCERNANT UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toutes nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT que l'article 1008 et suivant du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogés;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient alors caduc;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

201014-04 Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Roberts

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

ET résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Boileau adopte le règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions".

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger les règlements numéro 96-022 et 97-030.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU NUMÉRO CIVIQUE

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau veut se départir de son camion Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres pour le camion;

Acheteur	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises M. Ménard	6 000.00\$
Dave McDonald	4 000.00\$

201014-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

QUE la municipalité de Boileau vende le camion usagé au plus offrant au prix précité, soit Les Entreprises M. Ménard;

QUE le camion étant vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUMISSION – CABINET DE SÉCURITÉ

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un cabinet de sécurité :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Bertrand Supplies	1 023.20\$
NAPA (PB Gareau)	1 165.85\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

201014-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la soumission de Bertrand Supplies soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE – DROIT DE COUPE

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup;

201014-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 698.87\$ en vue d'une compensation financière pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup.

Adopté à l'unanimité

6.4 VENTE D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un lot d'équipements usagés et souhaite procéder à la vente desdits équipements :

Lot 1 :	Pulvérisateur de bois
Lot 2 :	Niveleuse
Lot 3 :	Pelle mécanique
Lot 4 :	Génératrice

ATTENDU que les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une soumission écrite sous enveloppe scellée au plus tard le 22 octobre 2020 à 11:30;

201014-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil autorise la vente des équipements usagés mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

Adopté à l'unanimité

6.5 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

201014-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau avant le 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR FORÊT PUBLIQUE – SECTEUR LAC AU LOUP

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur forêt publique, secteur Lac au Loup;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée par le fournisseur suivant :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Trudeau Excavation	16 500.00\$\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification, la soumission est conforme;

201014-10 Il est proposé par

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 173 313.98\$.

201014-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 173 313.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201014-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant de 19 019.73\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point au varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201014-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 16h48

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour Approbation

MERCREDI 10 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201014-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Adoption du règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Vente du camion Freightliner 2005
 - 6.2 Soumission - Cabinet de sécurité
 - 6.3 Acquiescement d'une compensation financière – droit de coupe
 - 6.4 Vente d'équipements excédentaires par appel d'offres public
 - 6.5 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.6 Soumission - Remplacement d'un ponceau sur forêt publique – secteur Lac au Loup
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance
- 12.0

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-126 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-022 ET 97-030 CONCERNANT UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toutes nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT que l'article 1008 et suivant du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogés;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient alors caduc;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

201014-04 Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Roberts

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

ET résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Boileau adopte le règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions".

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger les règlements numéro 96-022 et 97-030.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU NUMÉRO CIVIQUE

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau veut se départir de son camion Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres pour le camion;

Acheteur	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises M. Ménard	6 000.00\$
Dave McDonald	4 000.00\$

201014-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

QUE la municipalité de Boileau vende le camion usagé au plus offrant au prix précité, soit Les Entreprises M. Ménard;

QUE le camion étant vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUMISSION – CABINET DE SÉCURITÉ

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un cabinet de sécurité :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Bertrand Supplies	1 023.20\$
NAPA (PB Gareau)	1 165.85\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

201014-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la soumission de Bertrand Supplies soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE – DROIT DE COUPE

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup;

201014-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 698.87\$ en vue d'une compensation financière pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup.

Adopté à l'unanimité

6.4 VENTE D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un lot d'équipements usagés et souhaite procéder à la vente desdits équipements :

Lot 1 :	Pulvérisateur de bois
Lot 2 :	Niveleuse
Lot 3 :	Pelle mécanique
Lot 4 :	Génératrice

ATTENDU que les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une soumission écrite sous enveloppe scellée au plus tard le 22 octobre 2020 à 11:30;

201014-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil autorise la vente des équipements usagés mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

Adopté à l'unanimité

6.5 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

201014-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau avant le 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR FORÊT PUBLIQUE – SECTEUR LAC AU LOUP

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur forêt publique, secteur Lac au Loup;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée par le fournisseur suivant :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Trudeau Excavation	16 500.00\$\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification, la soumission est conforme;

201014-10 Il est proposé par

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 173 313.98\$.

201014-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 173 313.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201014-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant de 19 019.73\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point au varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201014-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 16h48

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour Approbation

MERCREDI 10 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201014-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Adoption du règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Vente du camion Freightliner 2005
 - 6.2 Soumission - Cabinet de sécurité
 - 6.3 Acquiescement d'une compensation financière – droit de coupe
 - 6.4 Vente d'équipements excédentaires par appel d'offres public
 - 6.5 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.6 Soumission - Remplacement d'un ponceau sur forêt publique – secteur Lac au Loup
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance
- 12.0

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-126 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-022 ET 97-030 CONCERNANT UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toutes nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT que l'article 1008 et suivant du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogés;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient alors caduc;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

201014-04 Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Roberts

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

ET résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Boileau adopte le règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions".

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger les règlements numéro 96-022 et 97-030.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU NUMÉRO CIVIQUE

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau veut se départir de son camion Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres pour le camion;

Acheteur	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises M. Ménard	6 000.00\$
Dave McDonald	4 000.00\$

201014-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

QUE la municipalité de Boileau vende le camion usagé au plus offrant au prix précité, soit Les Entreprises M. Ménard;

QUE le camion étant vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUMISSION – CABINET DE SÉCURITÉ

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un cabinet de sécurité :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Bertrand Supplies	1 023.20\$
NAPA (PB Gareau)	1 165.85\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

201014-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la soumission de Bertrand Supplies soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE – DROIT DE COUPE

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup;

201014-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 698.87\$ en vue d'une compensation financière pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup.

Adopté à l'unanimité

6.4 VENTE D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un lot d'équipements usagés et souhaite procéder à la vente desdits équipements :

Lot 1 :	Pulvérisateur de bois
Lot 2 :	Niveleuse
Lot 3 :	Pelle mécanique
Lot 4 :	Génératrice

ATTENDU que les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une soumission écrite sous enveloppe scellée au plus tard le 22 octobre 2020 à 11:30;

201014-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil autorise la vente des équipements usagés mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

Adopté à l'unanimité

6.5 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

201014-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau avant le 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR FORÊT PUBLIQUE – SECTEUR LAC AU LOUP

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur forêt publique, secteur Lac au Loup;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée par le fournisseur suivant :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Trudeau Excavation	16 500.00\$\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification, la soumission est conforme;

201014-10 Il est proposé par

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 173 313.98\$.

201014-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 173 313.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201014-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant de 19 019.73\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point au varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201014-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 16h48

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour Approbation

MERCREDI 10 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 10^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201014-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Adoption du règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Vente du camion Freightliner 2005
 - 6.2 Soumission - Cabinet de sécurité
 - 6.3 Acquiescement d'une compensation financière – droit de coupe
 - 6.4 Vente d'équipements excédentaires par appel d'offres public
 - 6.5 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du Parc Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.6 Soumission - Remplacement d'un ponceau sur forêt publique – secteur Lac au Loup
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance
- 12.0

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201014-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-126 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-022 ET 97-030 CONCERNANT UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES

CONSIDÉRANT que les règlements 96-022 et 97-030 concernant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toutes nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT que l'article 1008 et suivant du code municipal accordant au conseil municipal des crédits de taxes foncières ayant pour objets de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant d'une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux de construction ont été abrogés;

CONSIDÉRANT que ce règlement devient alors caduc;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE

201014-04 Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Roberts

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

ET résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Boileau adopte le règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre "Règlement 20-126 abrogeant les règlements 96-022 et 97-030 décrétant un crédit de taxes foncières sur la valeur du bâtiment pour toute nouvelles constructions".

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent règlement a pour but d'abroger les règlements numéro 96-022 et 97-030.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DU NUMÉRO CIVIQUE

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 VENTE DU CAMION FREIGHTLINER 2005

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau veut se départir de son camion Freightliner 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) offres pour le camion;

Acheteur	Prix (taxes en sus)
Les Entreprises M. Ménard	6 000.00\$
Dave McDonald	4 000.00\$

201014-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

QUE la municipalité de Boileau vende le camion usagé au plus offrant au prix précité, soit Les Entreprises M. Ménard;

QUE le camion étant vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité

6.2 SOUMISSION – CABINET DE SÉCURITÉ

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un cabinet de sécurité :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Bertrand Supplies	1 023.20\$
NAPA (PB Gareau)	1 165.85\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

201014-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la soumission de Bertrand Supplies soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.3 ACQUITTEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIERE – DROIT DE COUPE

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière doit être remise au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup;

201014-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la directrice générale, Mme Cathy Viens soit autorisée à acquitter les frais au montant de 698.87\$ en vue d'une compensation financière pour les droits de coupe pour les travaux de construction d'une voie de contournement au Lac au Loup.

Adopté à l'unanimité

6.4 VENTE D'ÉQUIPEMENTS EXCÉDENTAIRES PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU que la municipalité de Boileau possède un lot d'équipements usagés et souhaite procéder à la vente desdits équipements :

Lot 1 :	Pulvérisateur de bois
Lot 2 :	Niveleuse
Lot 3 :	Pelle mécanique
Lot 4 :	Génératrice

ATTENDU que les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une soumission écrite sous enveloppe scellée au plus tard le 22 octobre 2020 à 11:30;

201014-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil autorise la vente des équipements usagés mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

Adopté à l'unanimité

6.5 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code Municipal du Québec, la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour l'adoption avant le 1^{er} octobre 2020;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

201014-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie Intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens soit mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau avant le 1^{er} décembre 2020.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR FORÊT PUBLIQUE – SECTEUR LAC AU LOUP

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été demandées à trois (3) entrepreneurs pour le remplacement d'un ponceau sur forêt publique, secteur Lac au Loup;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée par le fournisseur suivant :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Trudeau Excavation	16 500.00\$\$

ATTENDU qu'à la suite de la vérification, la soumission est conforme;

201014-10 Il est proposé par

QUE la soumission de Trudeau Excavation soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2020 totalisant un montant de 173 313.98\$.

201014-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 173 313.98\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201014-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant de 19 019.73\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

10.0 VARIA

Aucun point au varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201014-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 16h48

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour Approbation